



Le profil du coordinateur et de la coordinatrice en centre de vacances

LATITUDE
JEUNES

 Solidaris

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. Que dit la loi à propos des coordinateurs ou coordinatrices et des CDV ?..... | 3 |
| 2. Mes responsabilités en tant que coordinateur ou coordinatrice d'un centre de vacances..... | 6 |
| 3. Où suis-je ? Comment m'y retrouver dans la structure de Latitude Jeunes ?..... | 8 |
| 4. Des repères chez Latitude Jeunes | 10 |
| 5. Quelles sont mes missions en tant que coordinateur ou coordinatrice ?..... | 12 |
| 5.1 M'intégrer à l'organisation dans laquelle je travaille, en représenter les valeurs et être garant-e de celles-ci | 12 |
| 5.2 Préparer, gérer et encadrer un projet de centre de vacances. Prendre en charge la gestion des aspects humains, logistiques et administratifs. | 13 |
| 5.3 Gérer une équipe d'animateurs et d'animatrices, les aider dans leurs missions. | 14 |
| 5.4 Etre en relation avec différents publics. | 18 |
| 5.5 Evaluer et se remettre en question. | 19 |



« Le profil du coordinateur et de la coordinatrice en centre de vacances » est le résultat d'un travail de réflexion de la Commission « Formation des cadres » de Latitude Jeunes.

Editeur responsable : Latitude Jeunes asbl - n° d'entreprise : 0414 133 481 - BE95 8777 9684 0158 - RPM: Bruxelles

Siège social : 32-38 rue Saint-Jean, 1000 Bruxelles - Tél. : 02 515 04 02 - latitude.jeunes@solidaris.be

Coordination et suivi de production : Mélissa Fransolet, Lucie Pé.

Rédaction : Thilbert Bourgeois, Grégory Desbuquoit, Julie Durnez, Mélissa Fransolet, Aline Gaschen, Miria Melillo, Stéphanie Tassin.

Mille mercis aux volontaires, formateurs·trices et à la commission « Centres de vacances et lieux de rencontres » de Latitude Jeunes pour leur travail de relecture.

Graphisme : Lettre Age sprl. **Illustrations :** Alain Bietton.

Photos : Mohamed Houssein, Eléonore Naomé et Mélissa Fransolet.

Edition : Été 2024.

Le profil du coordinateur et de la coordinatrice en centre de vacances (CDV)

Les coordo', au même titre que les anim', sont les piliers principaux de l'organisation d'un centre de vacances.

Chez Latitude Jeunes, le coordinateur ou la coordinatrice assure la gestion globale du centre de vacances. C'est une personne multitâche qui portera tour à tour une casquette d'animateur·trice, de formateur·trice, d'organisateur·trice de projets... afin de garantir la qualité, le plaisir et le bien-être de chacun·e dans le centre de vacances. En séjours, en ateliers, en plaines, en stages... des responsabilités leur sont confiées, définies par un cadre précis. Les informations qui suivent te permettront de mieux comprendre les missions d'un coordinateur ou d'une coordinatrice chez Latitude Jeunes. A noter que ce document vise à te donner des repères sur ce que Latitude Jeunes entend par « mission de coordination en centre de vacances ». Il doit nécessairement être précisé par une description de tâches propre à l'opérateur de centres de vacances et adapté à la réalité spécifique de chaque centre de vacances.

I. Que dit la loi¹ à propos des coordinateurs ou coordinatrices et des CDV ?

Le poste de coordinateur·trice est accessible :

- > aux anim' qui effectuent leur stage pratique de 2^e cycle de formation à la coordination de centres de vacances ;
- > aux coordo' de minimum 18 ans, titulaires d'un brevet de coordinateur·trice de centres de vacances homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

> aux personnes ayant une expérience utile pouvant être valorisée (on parlera alors d'assimilation ou d'équivalence).

La personne qui postule pour coordonner un centre de vacances doit être de bonne vie et mœurs. A la demande, elle doit le prouver par un extrait de casier judiciaire modèle 596.2.

1. Par loi, nous faisons référence au décret relatif aux centres de vacances et à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux formations à l'animation et à la coordination centre de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation.

Un centre de vacances, c'est quoi ?

Un CDV est un service d'accueil d'enfants encadrés par des équipes d'animation. Les CDV contribuent à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les congés scolaires.

Il y a 3 types de centres de vacances.

> **Les plaines de vacances :**
services d'accueil non résidentiels d'enfants et de jeunes.

> **Les séjours de vacances :**
services d'accueil résidentiels d'enfants et de jeunes.

> **Les camps de vacances :**
services d'accueil résidentiels d'enfants et de jeunes, organisés par des mouvements de jeunesse.

CDV

Plaines
de
vacances

MOUVEMENT
JEUNES

Séjours
de
vacances

MOUVEMENT
JEUNES

Camps
de
vacances

Les CDV ont pour objectifs de favoriser :

- le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, de jeux ou d'activités en plein air ;
- la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

L'encadrement des enfants se fait selon les conditions suivantes :

- > un coordinateur ou une coordinatrice par plaine ou séjour ;
- > dans le respect du Code de qualité de l'accueil de l'ONE*, qui est un cadre de réflexion commun à tous les organismes accueillants des enfants, pour assurer un accueil de qualité.

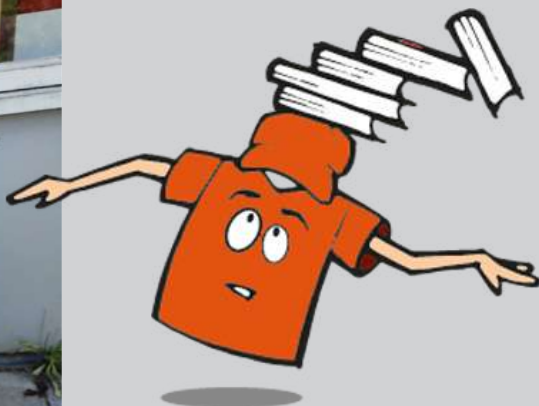


2. Mes responsabilités en tant que coordinateur ou coordinatrice d'un centre de vacances

Des enfants te seront confiés. Ta fonction te confère donc la responsabilité de leur sécurité et de leur bien-être.

Le code de qualité

Le code de qualité s'applique à « tout qui, étranger ou étrangère au milieu familial de vie de l'enfant, organise régulièrement un accueil d'enfants de moins de 12 ans ». Par conséquent, toutes les personnes qui accueillent des enfants en dehors de leur milieu familial sont tenues au respect de ce code². Peut-être que tu n'as jamais entendu parler de ce code. Cependant, si tu as suivi ta formation à l'animation/à la coordination, tu as été préparé-e à respecter ce code sans le savoir³.





La responsabilité civile et pénale

En tant que coordinateur ou coordinatrice, tu pourrais être tenu-e responsable d'un accident, d'une faute qui implique un ou une anim', un enfant... dans le centre de vacances. Mais pas de panique, tout ça se passe dans des contextes particuliers.

Chaque CDV étant unique, il est impossible de te décrire toutes les situations dans lesquelles ta responsabilité pourrait être engagée. Cependant, vu que tu exerces ta fonction en tant qu'employé-e ou volontaire pour une association, ta responsabilité civile ne sera pas engagée à moins que tu aies commis un dol⁴, répété une faute que l'on t'avait déjà signalée ou commis une faute grave.

La responsabilité des personnes s'apprécie au cas par cas, avec comme référence la notion de « personne prudente et raisonnable ». La question que tu dois toujours te poser est : dans les mêmes circonstances, comment agirait une personne normalement prudente et diligente ? La responsabilité s'apprécie également en fonction des circonstances telles que le fait de prévoir des activités dangereuses, le fait d'avoir prévu un encadrement suffisant, etc⁵.

La responsabilité morale

Lorsque tu es coordinateur ou coordinatrice pour Latitude Jeunes, ta responsabilité morale est en jeu. Cela veut dire que Latitude Jeunes compte sur toi pour que tu te comportes selon ses valeurs, ses conceptions pédagogiques...

2. Extrait de « Mômes en santé », guide publié par l'ONE.
3. Par dol, on entend l'acte intentionnel animé par le désir de nuire.
4. Extrait de « Mômes en santé », guide publié par l'ONE.

3. Où suis-je ? Comment m'y retrouver dans la structure de Latitude Jeunes ?

Latitude Jeunes est une Organisation de Jeunesse constituée de six régionales directement actives auprès des jeunes, et d'un secrétariat national.

L'association Latitude Jeunes est active au sein du réseau des associations de Solidarité : ce réseau regroupe des associations qui s'efforcent de promouvoir le bien-être physique, psychique et social.

Pour t'aider à remplir tes missions et assumer tes responsabilités, des personnes de Latitude Jeunes sont toujours disponibles (au sein de ta régionale ou à d'autres endroits comme au secrétariat national).

En complétant la fiche ci-contre, tu verras en un clin d'oeil l'ensemble des contacts importants pour l'organisation de ton centre de vacances.



Centre de vacances

Nom

Tél.

Régionale qui organise
le centre de vacances

Nom

Tél.

Personne responsable
du suivi du centre de vacances
dans la régionale

Nom

Prénom

Tél.

Responsable de la régionale
qui organise
le centre de vacances

Nom

Prénom

Tél.

Personne
qui gère le bâtiment
dans lequel se déroule
le CDV

Nom

Prénom

Tél.

Mon équipe d'animation

Nom et prénom

Tél.

Nom et prénom

Tél.

Nom et prénom

Tél.

J'identifie les personnes de contact
qui peuvent être des ressources
(équipe d'animation permanente,
autres coordo', chargé-e de formation, coordo'
pédagogique...)

Nom

Prénom

Tél.

Autres numéros utiles

Médecin le plus proche

Pharmacien le plus proche

Lieu d'excursion

Centre anti-poison

Urgences

Sos enfants

4. Des repères chez Latitude Jeunes

Latitude Jeunes favorise l'intégration sociale par l'apprentissage du vivre ensemble. Cela se fait par un encadrement qui privilégie la coopération plutôt que la compétition, en offrant des espaces de négociation et, surtout, en permettant la rencontre avec d'autres enfants et d'autres jeunes.

C'est le projet pédagogique qui va définir des axes prioritaires pour les CDV.

Le développement de la solidarité

Voici les axes propres à Latitude Jeunes :

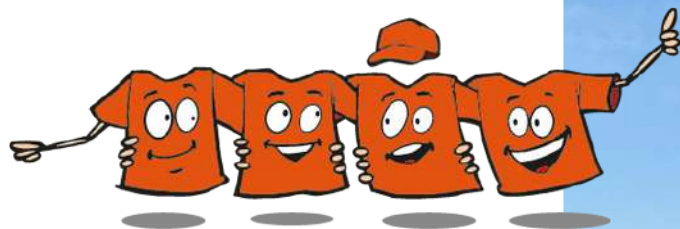
Latitude Jeunes ouvre ses activités à tout public, sans discrimination basée sur l'origine socioéconomique et/ou socioculturelle, le sexe, le genre, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle. Une attention est aussi portée à l'inclusion des publics à besoins spécifiques dont les personnes en situation de handicap. Latitude Jeunes est particulièrement attentive aux processus de non-discrimination et d'entraide.

En pratique, cet axe est mis en place par l'apprentissage du vivre ensemble : en créant des espaces de négociation, en privilégiant la rencontre avec d'autres, en établissant entre les participant·e·s des relations d'entraide et des pratiques coopératives.

Le développement de la citoyenneté

Latitude Jeunes a pour mission de favoriser la Citoyenneté Responsable, Active, Critique et Solidaire (CRACS).

En pratique, nos anim' mettent en place des espaces de liberté d'expression et amènent les participant·e·s à expérimenter, critiquer et choisir.



La promotion de la santé et du bien-être

Latitude Jeunes met l'accent sur une stratégie de participation active destinée à rendre les jeunes acteurs et actrices de leur bien-être. Latitude Jeunes met l'accent sur le bien-être global par le plaisir et le respect du rythme de vie.

En pratique, nous mettons en œuvre un environnement et des activités qui prennent en compte le développement de l'enfant où l'anim' ne fait pas « à sa place » mais où il ou elle l'accompagne, de la préparation à la réalisation de l'activité.

En CDV, c'est le coordinateur ou la coordinatrice qui assure la mise en application du projet pédagogique.



5. Quelles sont mes missions en tant que coordinateur ou coordinatrice ?

5.1 M'intégrer à l'organisation dans laquelle je travaille, en représenter les valeurs et être garant-e de celles-ci.



Un exemple sur le terrain

S'informer sur les finalités, les valeurs et le projet pédagogique de l'organisation et être capable de les expliquer.

Participer à toutes les rencontres d'information et de préparation proposées par le P.O⁶.
Prendre connaissance des documents qui me sont fournis.

Tenir compte et être garant-e du cadre légal et du projet pédagogique.

Mettre en place un projet de CDV⁷ cohérent avec le cadre légal et le projet pédagogique.

Être capable d'établir un cadre de vie et de travail respectueux des valeurs du P.O. tout en tenant compte des besoins de l'équipe et des participant-e-s.

Connaitre le R.O.I.⁸ du centre, permettre aux participant-e-s de se l'approprier et le faire appliquer.
Créer et négocier le cadre de vie avec l'équipe.

Mettre en place les règles en collaboration avec le PO, les participant-e-s et l'équipe. Être garant-e de celles-ci.

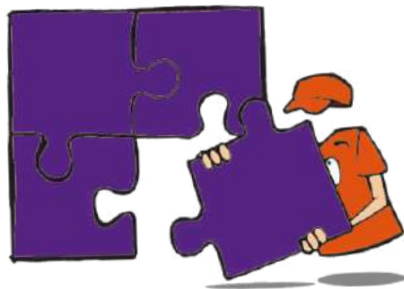
Communiquer les règles de vie à tous et toutes.
Prévoir des règles concernant la gestion des consommations (GSM, cigarettes, alcool...), de la mixité...
Réguler les contacts avec les parents.

6. Pouvoir organisateur.

7. Centre de vacances.

8. Règlement d'ordre intérieur.

5.2 Préparer, gérer et encadrer un projet de centre de vacances. Prendre en charge la gestion des aspects humains, logistiques et administratifs.



Un exemple sur le terrain

Veiller à la sécurité et au bien-être des participant·e·s et de l'équipe.

Assurer un espace de bienveillance.
Être attentif ou attentive au respect des besoins, des droits, du bien-être, de la santé et de la sécurité.
Agir de manière responsable.
Gérer les soins et la pharmacie.
Signaler les points de danger.
Connaitre les modalités en cas d'incendie et faire un exercice avec les participant·e·s.

Mettre en place, en collaboration avec son équipe, un projet d'animation qui respecte le projet pédagogique et le code qualité ONE.

Développer la bienveillance, la tolérance, le respect...
Favoriser un climat collaboratif et une ambiance sereine.
Mettre en place un thème durant le séjour.

Gérer l'administratif du centre de vacances.

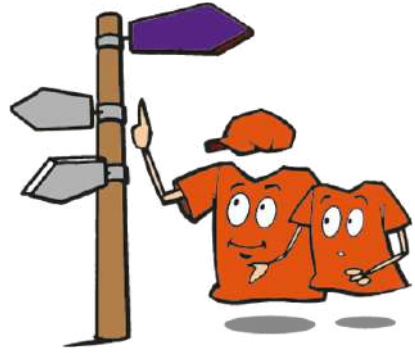
Assurer les tâches administratives liées aux inscriptions, à l'élaboration des groupes, aux approvisionnements, aux sorties, aux maladies, aux documents de fréquentation, aux paiements, aux réservations, etc.

Être garant ou garante du fonctionnement général harmonieux du centre de vacances.

Maîtriser les phénomènes de groupe et être capable de gérer les conflits.

5.3 Gérer une équipe d'animateurs et d'animatrices, les aider dans leurs missions.

5.3.1 Un coordinateur ou une coordinatrice sait faire des choix, les expliquer et montrer une image positive.



Un exemple sur le terrain

Être aussi animateur ou animatrice.

Organiser des moments d'activités, de sorties...
Être présent ou présente sur le terrain, s'impliquer et participer au déroulement des activités.
Disposer d'une réserve d'animations pour s'adapter à toutes les possibilités.

Savoir prendre les décisions qui s'imposent pour le bon déroulement du CDV, en collaboration avec le PO.

Proposer des partenariats.
Modifier le planning.
Savoir s'adapter aux circonstances.

Accompagner son équipe dans la mise en œuvre du projet d'accueil en garantissant la philosophie de l'éducation permanente.

Veiller à rendre ses anim' actives, autonomes, responsables et solidaires.
Mettre en place des séances de préparation et de réflexion avec ses anim'.
Veiller à prendre en compte l'avis des participant-e-s durant le CDV.

Récolter et diffuser des informations indispensables au bon fonctionnement à l'ensemble de l'équipe.

Mettre en place des réunions d'équipe pour débriefer la journée et préparer celle du lendemain.
Utiliser différents canaux (GSM, mail...) et vérifier la réception des informations par tous et toutes.



5.3.2 Un coordinateur ou une coordinatrice maîtrise la philosophie des centres de vacances, l'animation et les techniques de gestion d'équipe.

Un exemple sur le terrain

Animer des réunions dans un climat d'échange.

Organiser des rencontres avec l'équipe d'animation avant, pendant et après le CDV.

Accompagner son équipe dans la préparation du projet et des animations.

Vérifier les programmes, accompagner et conseiller.

Être capable de faire face et de gérer des situations inattendues.

Gérer des changements de planning suite à la météo, des problèmes de car, de santé...



5.3.3 Un coordinateur ou une coordinatrice soutient son équipe et la coache.

Un exemple sur le terrain

Être solidaire avec son équipe d'animation et ses décisions.

Ne pas remettre en question une sanction ou une décision d'un ou une anim' devant les participant·e·s.

Soutenir son équipe de manière responsable.

Mettre en place des moments pour favoriser l'expression des anim'.
Rester accessible.
Mettre en place des moments conviviaux pour favoriser un bon climat d'équipe.

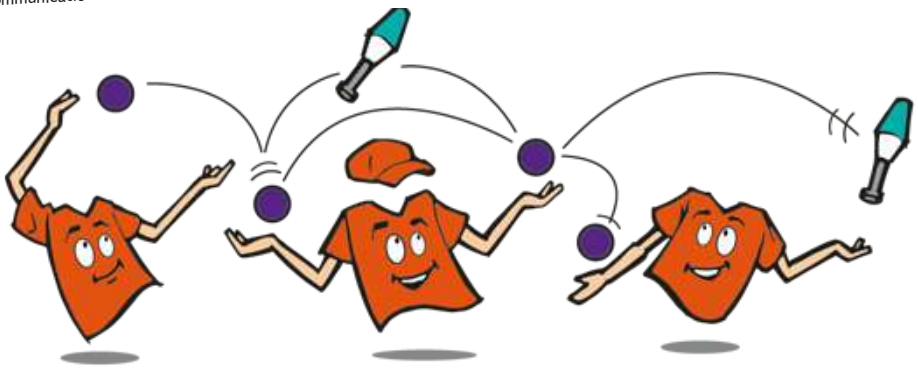
Évaluer et donner des feedbacks à l'équipe d'animation en utilisant des techniques d'évaluation et de soutien pédagogique.

Utiliser la psychologie positive, la CNV⁹...
Encourager son équipe, la conseiller et l'orienter.
Mettre en place des évaluations formatives intermédiaires.

S'accorder avec les membres de l'équipe sur leurs objectifs et les accompagner pour les atteindre.

Savoir exercer son autorité tout en étant empathique, bienveillant·e, agréable et rassurant·e avec l'équipe et les participant·e·s.

9 Communication non-violente.





5.3.4 Un coordinateur ou une coordinatrice organise et planifie le projet du centre de vacances.

Un exemple sur le terrain

Planifier et organiser le travail de chacun et chacune.

Faire des convocations, des réunions, des animations et de la gestion quotidienne.
Distribuer les tâches et rôles de chacun-e.

Mettre en place des plannings.

Mettre en place des horaires de travail, des horaires de douches...
Mettre en place un système de tâches avec l'équipe.

Gérer son équipe en tenant compte des compétences et des désirs de chacun-e tout en gardant en tête la priorité de l'intérêt collectif.

Être capable d'identifier les forces et les faiblesses de l'équipe et de les utiliser à bon escient.
Créer des groupes d'anim', répartir les tâches et les responsabilités pour que chacun-e puisse s'épanouir dans ses missions.

5.4 Être en relation avec différents publics.



Dans ses relations, le ou la coordo' respecte la confidentialité des discussions et des décisions. Il ou elle utilise des techniques de communication, est à l'écoute et pratique la CNV.

Le ou la coordo' peut être amené·e à utiliser les réseaux sociaux, il ou elle doit le faire en concertation avec son PO et de manière responsable.

5.5 Évaluer et se remettre en question.

Un exemple sur le terrain

Créer et adapter des techniques de suivi pour évaluer le CDV, les animations...

Évaluer son CDV avec les participant·e·s, l'équipe... et communiquer l'évaluation au PO.

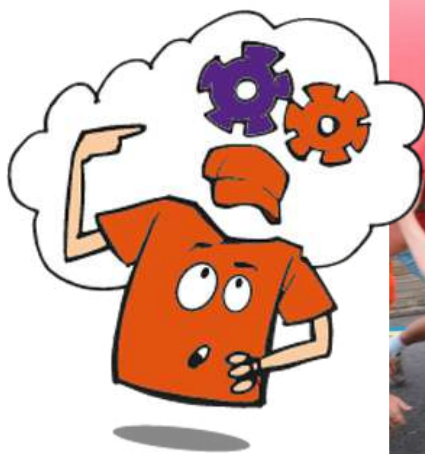
Être capable d'anticiper les conséquences de ses décisions avant de proposer de les mettre en application.

S'informer auprès du PO, de l'équipe, dans des documents de référence... pour analyser les effets potentiels d'une décision.

Être capable d'évaluer différentes situations et de s'autoévaluer.

Rédiger des rapports circonstanciés, une évaluation personnelle...
Demander du feedback aux participant·e·s.

Avoir un regard extérieur, une vue d'ensemble et être capable d'établir des liens de réflexions critiques entre le concret (vécu) et l'abstrait (connaissances théoriques).



Avec le soutien de



et son réseau associatif et socio-sanitaire

LATITUDE
JEUNES

SORALIA

Esenca

SOFÉLIA

liages

